MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1892 **6 août 2013**

SOMMAIRE

ACAC Holdings Luxembourg 90773
ACH Management SA 90773
Adventor Invest S.A. 90774
Agroeurotrade S.A. 90774
Amarillo Holdings S.à r.l. 90773
Bamolux S.à r.l. 90815
City-Pôle S.A. 90816
German Real Estate Partners Luxembourg S.A. 90810
GEWATEC Luxembourg S.A. 90802
Global Bull Invest S.A. 90809
Gondwana (Investments) S.A. 90808
GPE VI FIS S.C.A. 90803
Gras Savoye Luxembourg 90808
Gras Savoye Luxembourg 90807
Gras Savoye Luxembourg 90807
Gras Savoye Luxembourg 90806
Heyn 1 S.àr.l. 90810
Heyn 2 S.àr.l. 90810
MB Properties Holding S.A. 90811
Meaco S.A., SPF 90811
MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à r.l. 90811
Milford Lux S.A. 90812
Orod'elle s.à r.l. 90814
Parmed S.A. 90777
Pergam Properties II A S.C.A. 90777
Pinault S.A. 90776
Plafotech S.A. 90775
Plafotech S.A. 90775
Polyvest Holding S.A. 90776
Porto Conte S.A. 90779
Prologis UK CCXCVIII S.à r.l. 90780
Puzzle Holdings S. à r.l. 90779
Ragaini Finance S.A. 90775
Regenbogen S.à.r.l. 90776
R.S.L. 90774
Steel CST S.à r.l. 90812
Sunnit S.A. 90786
Surac Aktiengesellschaft 90785
Surac Aktiengesellschaft 90786
Sydney Ventures S.A. 90786
Technology in Central and Eastern Europe S.C.A. SICAR 90785
TE Connectivity Holding International I S.à r.l. 90801
Tefin EUR S.A. 90787
Tibergest S.A. 90771
Tiburs 90786
Tiledrasi S.A. 90787
Trasteel Investments Holding S.A. 90770
Tridex A.G. 90770
UKSA Hammersmith S.à r.l. 90771
UKSA Isledon S.à r.l. 90772
United Re (Europe) 90770
VACOAS Investments S. à r.l. 90770
Val Participations S.A. 90801
Van Holding S.à r.l. 90816
Vauban Investments 90802
Vitran S.à r.l. 90802
Webworld Company S.A. 90772
Wilmersdorfer Arcaden Luxco 90801

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

United Re (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 35.758.

—

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société UNITED RE (EUROPE)

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013081475/11.

(130100480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Trasteel Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 147.158.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2013 que la démission avec effet immédiat de Monsieur Giampiero Gori en tant qu'administrateur a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013081463/12.

(130100273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

VACOAS Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.331.

—

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013081483/12.

(130100043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Tridex A.G., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 36.871.

—

Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 13/05/2013

Il résulte de cette assemblée générale que le siège social de la société a été transféré au L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

L'assemblée générale prend également acte des changements d'adresses de l'administrateur et du commissaire aux comptes suivants:

- Monsieur Jonathan BEGGIATO, administrateur, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume;

- Le Comitium International SA, RCS B83527, commissaire aux comptes, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO

Administrateur

Référence de publication: 2013081465/19.

(130099514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Tibergest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.274.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 11 juin 2013 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Monsieur Joseph WINANDY

Monsieur Koen LOZIE

et de nommer en tant qu'Administrateur:

JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

et en tant que Commissaire aux Comptes:

THE CLOVER, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Compte viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes du 31 décembre 2013.

Pour copie conforme
J. WINANDY / K. LOZIE
Président / Administrateur

Référence de publication: 2013081453/21.

(130099671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

UKSA Hammersmith S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.810.

—

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de révoquer, avec effet immédiat, M. Oussama Daher de ses fonctions de gérant de la Société, suite à sa décision de quitter la Société;

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Rensonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 2004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, située au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 83246, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.

- M. Guy Harles;

- M. Damien Rensonnet;

- M. David Pearson; et

- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081472/33.

(130099821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

UKSA Isledon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.732.

—

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de révoquer, avec effet immédiat, M. Oussama Daher de ses fonctions de gérant de la Société, suite à sa décision de quitter la Société;

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Rensonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 2004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, située au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 83246, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.

- M. Guy Harles;

- M. Damien Rensonnet;

- M. David Pearson; et

- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081473/33.

(130099820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Webworld Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 148.694.

—

Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 17/06/2013

Il résulte de cette assemblée générale que le siège social de la société a été transféré au L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

L'assemblée générale prend également acte des changements d'adresses des administrateurs et du commissaire aux comptes:

- Monsieur Jonathan BEGGIATO, administrateur, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume;

- Maître Jean-Marc ASSA, administrateur, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

- Maître Valérie DEMEURE, administrateur, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, rue J.P Brasseur

- Le Comitium International SA, RCS B83527, commissaire aux comptes, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO

Administrateur

Référence de publication: 2013081510/21.

(130099926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ACAC Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.500.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 166.995.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 18 avril 2013

L'associé unique a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013:

- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant

- Monsieur Barry KARFUNKEL, demeurant au 59, Maiden Lane, 6 th Floor, USA -NY 10038 New York, en tant que gérant

- Monsieur Michael Hal WEINER, demeurant au 59, Maiden Lane, 6 th Floor, USA -NY 10038 New York, en tant que gérant

- La société KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9 Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133, en tant que réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081584/21.

(130100991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Amarillo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 152.576.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Amarillo Holding S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signatures

Référence de publication: 2013081579/12.

(130101381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

ACH Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 43.098.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 28 mai 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014, du mandat des Administrateurs suivants:

- M. Alexandre COL, Président et Administrateur
- M. Umberto BOCCATO, Administrateur
- M. Pierre MIRABAUD, Administrateur
- M. Franck PAYRAR, Administrateur
- M. Dirk-Jan SCHUITEN, Administrateur
- M. Samuel PINTO, Administrateur
- M. Lucas H. WURFBAIN, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de DELOITTE AUDIT SARL. en qualité de «Réviseur d'Entreprises agrée», pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081587/21.

(130101243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Adventor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 151.159.

—

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2013, la cooptation en date du 13 mai 2013 de Monsieur Geoffrey HUPKENS au Conseil d'Administration et la démission à cette même date de Monsieur Gilles ORBAN du Conseil d'Administration ont été ratifiées.

Le mandat de l'Administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Lors de cette même assemblée générale ordinaire, Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Yves BIEWER, Administrateur démissionnaire.

Son mandat s'achèvera lors à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg, le 20.06.2013.

Pour: ADVENTOR INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013081590/21.

(130100720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Agroeurotrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 113.478.

—

Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 18.06.2013, 11.00 Uhr, abgehalten am gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Die Mandate des Verwaltungsrats werden verlängert bis zur oGV im Jahre 2019.

Das Mandat des Kommissars wird verlängert bis zur oGV im Jahre 2019.

Luxemburg, den 18.06.2013. i.V. Weber.

Référence de publication: 2013081593/12.

(130101263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

R.S.L., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 68.350.

—

Extraits du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 17 juin 2013

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur LUDOVICY René de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société et ce à effet du 28 février 2013.

Le Conseil d'administration décide de nommer, en remplacement de Monsieur LUDOVICY René, Monsieur GRISON Charles né le 15/07/1985 à Uccle (Belgique), manager commercial, demeurant 30, boulevard de Verdun L-2670 LUXEMBOURG en tant qu'administrateur et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Le Conseil d'administration décide de nommer, en remplacement de Monsieur LUDOVICY René, Monsieur GRISON Jean-Marc, demeurant 30, boulevard de Verdun L-2670 LUXEMBOURG en tant qu'administrateur délégué avec pouvoir de signature individuelle pour la gestion journalière de la société et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour RSL S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Référence de publication: 2013082116/21.

(130101448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Plafotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z. I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 110.865.

—

Extrait de l'Assemblée Générale tenue en date du 15 mai 2013

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Joseph THEYSEN, demeurant professionnellement à L-3895 FOETZ, rue de l'Industrie;

- Madame Danielle GUELFF, demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler;

- Monsieur Yann DORUCH, demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

Les mandats des administrateurs, ainsi nommés, viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

L'assemblée constate que le mandat de commissaire aux comptes de la société FIDUO, société enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B56248, arrive à échéance et décide de ne pas le renouveler.

L'assemblée décide de confier le mandat de commissaire aux comptes à la société Auditeurs Associés, ayant son siège social au 32, Boulevard Joseph II, à L-1840 Luxembourg, société enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B93937, représentée par Monsieur Philippe SLENDZAK.

Le mandat du commissaire aux comptes, ainsi nommé, viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.
FIDUO

Référence de publication: 2013082101/26.

(130100809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Plafotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z. I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 110.865.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2012.
FIDUO

Référence de publication: 2013082102/11.

(130100812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Ragaini Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.311.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2013

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de sa fonction de commissaire aux comptes.

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
RAGAINI FINANCE S.A.
Robert REGGIORI
Administrateur

Référence de publication: 2013082133/17.

(130101011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Regenbogen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 30, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 88.361.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA – Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2013082121/12.

(130100825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Polyvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 36.811.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 juin 2013 que:

L'assemblée décide de reconduire pour une durée de six ans, les mandats des trois administrateurs:

- Monsieur Jacques VAN STEENWINKEL Sr, né le 1 er mai 1945 à Bruxelles, demeurant à B-8670 Koksijde, 45, Jan Van Looylaan,

- Monsieur Jean Nicolas WEBER, né le 17 mai 1950 à Wiltz, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse,

- Monsieur Guy LANNERS, né le 9 septembre 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en l'année 2019.

L'assemblée décide de reconduire pour une durée de six ans, le mandat du commissaire aux comptes:

- La société FIDU-CONCEPT SARL, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 38.136, avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en l'année 2019.

L'assemblée décide de reconduire pour une durée de six ans, le mandat de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Jean Nicolas WEBER, né le 17 mai 1950 à Wiltz, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en l'année 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013082103/26.

(130101403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Pinault S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.605.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 19 avril 2012 tenue extraordinairement le 19 décembre 2012:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs de Catégorie B Mme Luisella MORESCHI et Mme Frédérique VIGNERON et de l'Administrateur de Catégorie A Mr Alessandro FASSINA ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2018.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Pour PINAULT S.A.

Signature

Référence de publication: 2013082099/16.

(130100703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Parmed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 54.902.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale du 17 juin 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 17 juin 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour PARMED S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013082081/22.

(130101168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Pergam Properties II A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.186.

—

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Monika Kanczuga, employée privée, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de la société PERGAM PROPERTIES II, société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171160, (ci-après le «Gérant») gérant commandité de la société "PERGAM PROPERTIES II A S.C.A.", société en commandite par actions ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171186, en vertu d'un pouvoir lui conféré par le conseil de gérance du Gérant de ladite société en sa réunion du 4 Juin 2013.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, près-qualité, a requis le notaire instrumentaire de documenter ses déclarations comme suit:

I. La société en commandite par actions "PERGAM PROPERTIES II A S.C.A." a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg le 23 août 2008, publié au Mémorial C, numéro 2419 du 28 septembre 2012. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte du même notaire en date du 31 décembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 479 du 27 février 2013 et suivant acte du même notaire en date du 18 avril 2013, en cours de publication au Mémorial C.

II. Le capital social émis par la Société est actuellement de trois millions quatre cent quarante-deux mille neuf cents dollars américains (USD 3.442.900.-) représenté par trente-trois mille neuf cent vingt-neuf (33.929) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD.-100) chacune, et cinq cents (500) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD.-100) chacune.

III. Suivant l'Article 6 des statuts, le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société de quatre millions cinquante-sept mille cent dollars américains (4.057.100,- USD) de manière à porter le capital de la Société à sept millions cinq cent mille dollars américains (7.500.000,- USD).

Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,

- décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,

- déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,

- décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,

- arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,

- fixer les montants à émettre,

- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions,

- refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues,

- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,

- enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,

Le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société.

IV. Dans le cadre de l'autorisation d'augmentation de capital de la Société visée à l'Article 6 des statuts de la Société:

- par décision du 1 er avril 2013, le Gérant a décidé d'ouvrir une période de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et possibilité d' augmenter le capital de la Société à concurrence des seules souscriptions recueillies, pour cinq mille (5000) Actions de Catégorie A nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100.-) chacune à souscrire au prix de cent dollars américains par Action, du 1 er avril 2013 au 31 mai 2013 à minuit.

V. Lors de la réunion de son conseil de gérance du 4 juin 2013, le Gérant a constaté la souscription et la libération intégrale de:

- quatre mille (4000) Actions de Catégorie A nouvelles comme suit:

Actionnaires	Montant libéré (en USD)	Nombre d'Actions A souscrites
Financiere Hamelin SA 76, rue de la Pompe F-75116 PARIS	250.000	2.500
ARGO Capital Holdings Ltd Romasco Place, Wickhams Cay P.O Box 662, Road Town Tortola Bristish Virgin Islands	150.000	1.500
TOTAL	400.000	4.000

Le Gérant a donc décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent mille dollars américains (USD 400.000.-), pour le porter de son montant actuel de trois millions quatre cent quarante-deux mille neuf cents dollars américains (USD 3.442.900.-) au montant de trois millions huit cents quarante-deux mille neuf cents dollars américains (USD 3.842.900.-) par création et émission de quatre mille (4.000) nouvelles Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100.-).

Les Actions nouvelles ont été libérées à concurrence de 100% de leur valeur nominale par versement à un compte bancaire de la Société, de sorte que le montant quatre cent mille dollars américains (USD 400.000.-) a été mis à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de l'augmentation de capital, l'article 5 et l'article 6 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis par la Société est de trois millions huit cent quarante-deux mille neuf cents dollars américains (USD 3.842.900.-) représenté par trente-sept mille neuf cent vingt-neuf (37.929) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD.-100) chacune, et cinq cents (500) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD.-100) chacune.

« **Art. 6.** le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société de trois millions six cent cinquante-sept mille cent dollars américains (3.657.100,-USD) de manière à porter le capital de la Société à sept millions cinq cent mille dollars américains (7.500.000,- USD).

Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,

- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,

- déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,

- décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,

- arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,

- fixer les montants à émettre,

- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions,

- refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues,

- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,

- enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,

Le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de deux mille cents Euros (EUR 2.100.-).

La somme de quatre cent mille dollars américains (USD 400.000.-) est évaluée à la somme de trois cent six mille trois cent sept Euros et un Cent (EUR 306,307.01).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Kanczuga et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2013. LAC/2013/27350.

Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013082084/126.

(130100971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Porto Conte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 167.083.

—

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration en date 11 juin 2013

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de la société CAPINVEST INTERNATIONAL S.A., SPF, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 10018 aux fonctions d'administrateur de la Société et ayant pour représentant permanent M. Edmond Baroudi né le 13 février 1923 à New-York, aux Etats-Unis, avec adresse professionnelle rue Henri Saab, 11072020 Hazmieh, Liban, démission qui prendra effet le 28 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082067/14.

(130100649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Puzzle Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.554.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PUZZLE HOLDINGS S. à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2013082075/11.

(130101065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Prologis UK CCXCVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 178.094.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the twenty-eighth day of May.

Before the undersigned Maître Marc LECUIT, notary, residing in Mersch, acting in replacement of his colleague Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom the present deed will remain.

There appeared:

ProLogis European Holdings XXII S.àr.l., a company having its registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 151745,

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on the 24 th day of May, 2013,

which proxy signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of "Prologis UK CCXCVIII S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall loose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,

2.These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,

3.The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.

4.The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis European Holdings XXII S.à r.l. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the seven hundred fifty shares (750).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l., having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mil treize, le vingt-huit mai.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement de son collègue Maître Gérard LECUIt, notaire de résidence à Luxembourg lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

ProLogis European Holdings XXII S. à r.l., une société ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 151745,

dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 24 mai 2013,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I er . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1 er . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "Prologis UK CCXCVIII S.à r.l.".

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille Livre Sterling (15.000.-GBP) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20.- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.

2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.

3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le gérant ou le conseil de gérance.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis European Holdings XXII S.à r.l. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux sept cents cinquante (750) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de la somme de quinze mille Livre Sterling (15.000.- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000.- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, M. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2013. Relation: LAC/2013/24602.

Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013082073/286.

(130101408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Technology in Central and Eastern Europe S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 132.831.

—

Extrait des décisions des associés de Technology in Central and Eastern Europe S.C.A. SICAR prises en date du 26 juin 2013 (la «SICAR»)

Veuillez noter que l'adresse de la société "Technology in Central and Eastern Europe Lux S.à r.l.", agissant comme gérant de la SICAR, est changée au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Luxembourg.

Pour Technology in Central and Eastern Europe S.C.A. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013085155/15.

(130104923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Surac Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 76.930.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 27 juin 2013.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2013085146/12.

(130104591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Surac Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 76.930.

—

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2013085147/12.

(130105046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Sunnit S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.977.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugements du 30 mai 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

- SUNNIT s.a. ayant eu son siège à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal; B81977

Les mêmes jugements ont mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Laurent ENGEL
Liquidateur

Référence de publication: 2013085145/14.

(130104897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Sydney Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 108.262.

—

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013085148/10.

(130104549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Tiburs, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 165.371.

—

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 27 juin 2013, a renouvelé les mandats des gérants.

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant,
- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant,
- Monsieur Alain PROUX, dirigeant de sociétés, Rue du 23 Juin, 26, CH-2900 Porrentruy, Suisse, gérant.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour TIBURS

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013085180/18.

(130104758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Tiledrasi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 94.278.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tiledrasi SA

Fiduciaire Nationale S.à r.l.

2, rue de l'Avenir

L-1147 Luxembourg

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013085181/15.

(130105051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Tefin EUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 178.108.

—

Rectificatif du dépôt numéro L130101920, déposé le 24/06/13.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of "TEFIN EUR N.V.", a public limited company by shares (société anonyme) existing under the laws of the Curaçao, having its registered office at Emancipatie Boulevard 31, Willemstad, Curaçao, registered with the Curaçao Commercial Register under number 54069 (the Company).

The Meeting was opened at 4.45 p.m. with Mr. Juan Pablo Boo, residing professionally at Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs. Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Siobhan Mccarthy, residing professionally at Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1) Confirmation and ratification of the resolution adopted by the Company in Curaçao, by an Extraordinary General Shareholders Meeting held on June 2013 regarding the conversion of the Company into a Luxembourg Corporation, including the transfer of the seat of the Company to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and adoption of the status of a legal entity under the laws of Luxembourg, to be effective on the date of signature of the notarial deed, according to Luxembourg law and to the rules governing the status of legal personality;

2) Adoption of the form of a public limited liability company (société anonyme) governed by Luxembourg law and with the name "TEFIN EUR S.A." and acceptance of Luxembourg nationality arising from the transfer of the Company's registered office, principal establishment, central administration and place of management to the Grand Duchy of Luxembourg;

3) Approval of an interim balance sheet of the Company as opening balance sheet of the Company in Luxembourg and acknowledgment of the valuation report of the réviseur d'entreprises;

4) Amendment and complete restatement of the Company's articles of association to bring them into accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company's becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August, 1915, as amended;

5) Confirmation of the term of the first financial year under Luxembourg law;

6) Confirmation of the members of the board of directors and acknowledgment of the resignation of Herman Behr;

7) Establishment of the registered office, principal establishment, central administration and place of management in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;

8) Appointment of the statutory auditor or the independent external auditor; and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

9) Miscellaneous.

II. That the sole shareholder, the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented sole shareholder and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented sole shareholder will also remain annexed to the present deed after having been initialled "ne varietur' by the persons appearing.

III. That 13,000,000 shares of the Company representing all the outstanding capital of the Company are present at the Meeting.

IV. That the representative of the sole shareholder declares that the sole shareholder had notice and knowledge of the agenda prior to the Meeting and has been duly convened to the Meeting.

V. That the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

VI. That an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on June 13, 2013 in Willemstad, Curaçao, resolved to convert the Company into a Luxembourg Corporation, including to transfer the registered office and the central administration of the Company, without winding up of the Company, from Curaçao respectively to Luxembourg and to delegate to any director all the powers to perform all the formalities and to effect all the registrations and publications as well in Curaçao and as in Luxembourg, for the purpose of the transfer of the registered office and seat of central administration of the Company. Consequently, the Company will become a Luxembourg domiciled company falling under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg. A copy of the said minutes of the general meeting will remain attached to the present deed to be registered therewith.

An opinion issued by Mr Henri T.H. Burgers, a Curaçaon notary on June 13, 2013 confirming that (i) it is possible under Curaçao law to transfer a company to Luxembourg and that (ii) all the legal requirements in Curaçao have been fulfilled with respect to the transfer to Luxembourg of the Company will remain attached to the present deed to be filed therewith.

VII. That it results from a balance sheet of the Company and from a certificate issued by the Company's board of directors that, as at June 17, 2013, the Company's net assets correspond at least to the aggregate amount of the capital, legal reserve and share premium of the Company. This is confirmed by a report issued on June 17, 2013 by Fiduciaire Everard & Klein, a Luxembourg independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), having its registered office at 83 rue de la Libération, L-5969 Itzig, recorded at the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 63706 (the Auditor's Report). After signature ne varietur by the shareholders or their authorised representatives, the Meeting's officers and the notary, copies of the Company's balance sheet, the certificate and the Auditor's Report will remain attached to this deed to be registered with it.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to confirm and ratify the resolution adopted on June 13, 2013 in Curacao, regarding the transfer of the registered office, principal establishment, central administration and place of management of the Company from Curacao to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and its conversion into a company existing under Luxembourg law, with effect as from the date of this Meeting, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance, according to Luxembourg law and to the rules governing the status of legal personality.

The Meeting further declares that all formalities required under the laws of Curacao to give effect to this resolution have been duly performed, and evidence of this has been provided to the undersigned notary.

Second resolution

The Meeting resolves that the Company shall adopt the legal form of a public limited liability company (société anonyme) with the name "TEFIN EUR S.A.".

The Company will henceforth be a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) subject to Luxembourg law in accordance with article 159 of the law of 10 August 1915, as amended, on Commercial Companies.

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge the Company's balance sheet dated June 17, 2013 and to approve such balance sheet as the opening balance sheet of the Company in Luxembourg.

The Meeting notes that it results from the Company's balance sheet and from a certificate issued by the Company's board of directors that, as at June 17, 2013, the Company's net assets correspond at least to the nominal value of the Company's share capital and share premium.

The Meeting resolves to acknowledge the Auditor's Report of the réviseur d'entreprises, Fiduciaire Everard & Klein, a Luxembourg independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), having its registered office at 83 rue de la Liberation, L-5969 Itzig, recorded at the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 63706, who has verified the value of the assets of the Company.

The conclusion of the Auditor's Report is the following:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

"Based on the work performed as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the net assets is not at least equal to the aggregate amount of the capital, legal reserve and other reserves of the Company."

The balance sheet, the certificate and the Auditor's Report will remain annexed to the present deed.

Fourth resolution

The Meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company to bring them into accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August, 1915, as amended, so that they shall now read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "TEFIN EUR S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirteen million United States dollars (USD 13,000,000), represented by thirteen million (13,000,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company, following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re- appointment at the expiry of their term of office.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any director, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson and by the secretary (if any), or, if no secretary by any other director.

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits -Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, director and statutory auditor to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditor shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time. "

Fifth resolution

The Meeting resolves that the first financial year of the Company under Luxembourg law shall terminate on December 31, 2013.

Sixth resolution

The Meeting resolves to acknowledge the resignation, effective as from the date hereof, of the director Herman John Behr in office before the Company's transfer from Curaçao to the Grand Duchy of Luxembourg from his position as director of the Company and to grant him full discharge for the performance of his duties as from the date of his appointment as director of the Company until the date of his resignation.

The Meeting resolves to fix in four the number of members of board of directors and to confirm and appoint as directors of the Company the following persons for a term to expire at the general meeting of the shareholders of the Company resolving upon the annual accounts as at December 31, 2013:

a) Juan Pablo BOO, born on June 27, 1974, in Texas, United States of America, with professional address in Luxembourg;

b) Fernando Ricardo MANTILLA, born on August 11, 1948, in Buenos Aires, Argentina, residing in Buenos Aires;

c) Alain RENARD, born on July 18, 1963 in Liège, Belgium, with professional address in Luxembourg,

d) Mauro Leone Adolfo REZZONICO, born on November 5, 1962 in Sonvico, Switzerland, residing in Lugano, Switzerland.

Seventh resolution

The Meeting resolves to, effective as of the date of this deed, establish the registered office, principal establishment, central administration and place of management at 3B, Boulevard du Prince Henri, 3 rd floor, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Eighth resolution

The Meeting decides to appoint as independent auditor: PriceWaterhouseCoopers, société cooperative, réviseur d'entreprises agréé, with registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 65.477.

The mandate of the independent auditor will expire at the general meeting of the shareholders of the Company resolving upon the annual accounts as at December 31, 2013.

Acknowledgement

The Meeting acknowledges that following the migration of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg, the allocation of equity shall be (i) to share capital the amount of thirteen million United States dollars (USD 13,000,000) divided into thirteen million (13,000,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, (ii) to share premium the amount of ninety-two million thirty-eight thousand four hundred and eight United States Dollars (USD 92,038,408) and (iii) to legal reserve of one million three hundred thousand United Stares Dollars (USD 1,300,000); that Arotec Investments BV holds the entire issued share capital of the Company.

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately EUR 8,000.- (eight thousand euro).

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau of the Meeting, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour de juin.

Pardevant nous Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de "TEFIN EUR N.V.", une société anonyme existante selon les lois du Curaçao, dont le siège social est établi au 31, Boulevard Emancipatie, Willemstad, Curaçao, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Curaçao sous le numéro 54069 (la Société).

L'Assemblée est ouverte à 16.45 heures par Monsieur Juan Pablo Boo, demeurant à Luxembourg, en tant que président, qui nomme Madame Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg, en tant que secrétaire.

L'Assemblée élit en tant que scrutateur, Madame Siobhan Mccarthy, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le conseil de l'Assemblée ayant été constitué, le président a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que l'ordre de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Confirmation et ratification de la résolution adoptée par la Société à Curaçao lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en juin 2013 concernant la conversion de la Société en une société luxembourgeoise, notamment le transfert du siège de la Société à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et l'adoption du statut de personne morale sous les lois de Luxembourg, prenant effet à la date de la signature de l'acte notarié, selon la loi luxembourgeoise et les règles régissant le statut de la personnalité morale;

2) Adoption de la forme d'une société anonyme régie par les lois luxembourgeoises avec pour dénomination "TEFIN EUR S.A." et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social de la Société, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion au Grand-Duché de Luxembourg;

3) Approbation du bilan intérimaire de la Société en tant que bilan d'ouverture de la Société à Luxembourg et prise d'acte du rapport d'estimation du réviseur d'entreprises;

4) Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, en conséquence de la conversion de la Société en une société luxembourgeoise régie par la loi luxembourgeoise et soumise à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

5) Confirmation de la durée du premier exercice social selon la loi luxembourgeoise;

6) Confirmation des membres du conseil d'administration et prise d'acte de la démission de Herman Behr;

7) Etablissement du siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

8) Nomination du commissaire ou du réviseur d'entreprises agréé; et

9) Divers.

II. Que l'actionnaire unique, la procuration de l'actionnaire unique représenté et le nombre de ses actions sont indiqués sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté et par le conseil de l'Assemblée, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux besoins de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire unique représenté restera attachée au présent acte après avoir été paraphée "ne varietur" par les parties comparantes.

III. Que les 13.000.000 d'actions de la Société représentant l'intégralité du capital en circulation de la Société sont présentes à l'Assemblée.

IV. Que le mandataire de l'actionnaire unique déclare que l'actionnaire unique a été convoqué et a eu connaissance de l'ordre du jour avant la tenue de l'Assemblée et a été dûment convoqué à l'Assemblée.

V. Que la présente Assemblée est régulièrement constituée est peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

VI. Qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 13 juin 2013, à Willemstad, Curaçao, a décidé de convertir la Société en une société luxembourgeoise, notamment le transfert du siège social et administration centrale de la Société, sans liquidation de la Société, de Curaçao à Luxembourg et de déléguer aux administrateurs tous les pouvoirs afin d'accomplir toutes les formalités et d'effectuer tous les enregistrements et publications à Curaçao et à Luxembourg dans le but de transférer le siège social et siège de l'administration centrale de la Société. En conséquence, la Société deviendra une société domiciliée à Luxembourg soumise aux lois du Grand-Duché de Luxem-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

bourg. Une copie dudit procès-verbal de l'assemblée générale restera attachée au présent acte pour être soumise aux besoins de l'enregistrement.

Un avis émis par M. Henri T.H. Burgers, notaire à Curaçao, le 13 juin 2013 confirmant (i) qu'il est possible sous les lois de Curaçao de transférer une société à Luxembourg et (ii) que toutes les exigences juridiques à Curaçao ont été remplies en ce qui concerne le transfert de la Société à Luxembourg et resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux besoins de l'enregistrement.

VII. Qu'il résulte d'un bilan de la Société et d'un certificat émis par le conseil d'administration de la Société qu'au 17 juin 2013, les actifs nets de la Société correspondent au moins au montant total du capital, de la réserve légale et de la prime d'émission de la Société. Ceci est confirmé par un rapport émis le 17 juin 2013, par la Fiduciaire Everard & Klein, réviseur d'entreprises agréé, dont le siège social est établi au 83 rue de la Libération, L-5969 Itzig, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63706, (le Rapport du Réviseur). Après signature ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires autorisés, les officiers de l'Assemblée et le notaire, les copies du bilan de la Société, le certificat du Rapport du Réviseur resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux besoins de l'enregistrement.

Puis l'Assemblée, après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de confirmer et ratifier la résolution adoptée le 13 juin 2013 à Curaçao, concernant le transfert du siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion de la Société de Curaçao à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et sa conversion en une société régie par la loi luxembourgeoise, à partir de la date de cette Assemblée, sans liquidation de la Société mais, au contraire, avec la pleine continuité juridique, selon la loi luxembourgeoise et aux règles régissant le statut de la personnalité morale.

L'Assemblée déclare en outre que toutes les formalités requises selon les lois de Curaçao afin d'accomplir cette résolution ont été remplies, dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide que la Société adopte la forme légale d'une société anonyme avec pour dénomination "TEFIN EUR S.A.".

La Société sera désormais une société anonyme soumise à la loi luxembourgeoise conformément à l'article 159 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte du bilan de la Société daté du 17 juin 2013, et d'approuver ledit bilan en tant que bilan d'ouverture de la Société à Luxembourg.

L'Assemblée note qu'il résulte du bilan de la Société et d'un certificat émis par le conseil d'administration de la Société qu'au 17 juin 2013, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur nominale du capital social de la Société et de la prime d'émission.

L'Assemblée décide de prendre acte du Rapport du Réviseur du réviseur d'entreprises Fiduciaire Everard & Klein, réviseur d'entreprises agréé, dont le siège social est établi au 83 rue de la Libération, L-5969 Itzig, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63706, qui a vérifié la valeur des actifs de la Société.

La conclusion du Rapport du Réviseur est la suivante:

"Sur la base de notre travail tel que décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur de des actifs nets n'est pas au moins égal au montant total du capital, de la réserve légale et d'autres réserves de la Société".

Le bilan, le certificat et le Rapport du Réviseur resteront attachés au présent acte.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de reformuler complètement les statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, en conséquence de la conversion de la Société en une société luxembourgeoise régie par la loi luxembourgeoise et soumise à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1 er . Dénomination. Le nom de la société est "TEFIN EUR S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à treize millions de dollars américains (USD 13.000.000), représenté par treize millions (13.000.000) d'actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par le secrétaire (s'il en existe un) ou s'il n'y a pas de secrétaire par tout administrateur.

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire (s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et

(iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateur et commissaire envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société au commissaire, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

VII. Dispositions Générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que le premier exercice social de la Société sous la loi luxembourgeoise s'achèvera le 31 décembre 2013.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte de la démission, à partir de la date des présentes, de l'administrateur Herman John Behr, en fonction avant le transfert de la Société de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et lui accorde décharge pour la performance de ses obligations depuis la date de sa nomination en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la date de sa démission.

L'Assemblée décide de fixer à quatre le nombre de membres du conseil d'administration et de confirmer et nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée expirant à l'assemblée générale des actionnaires de la Société délibérant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

a) Juan Pablo BOO, né le 27 juin 1974 au Texas, Etats-Unis d'Amérique, résidant à Luxembourg;

b) Fernando Ricardo MANTILLA, né le 11 août 1948 à Buenos Aires, Argentine, résidant à Buenos Aires;

c) Alain RENARD, né le 18 juillet 1963 à Liège, Belgique, résidant à Luxembourg;

d) Mauro Leone Adolfo REZZONICO, né le 5 novembre 1962 à Sonvico, Suisse, résidant à Lugano, Suisse.

Septième résolution

L'Assemblée décide, prenant effet à la date du présent acte, d'établir le siège social, principal établissement, administration centrale et lieu de gestion au 3B, Boulevard du Prince Henri, 3 ème étage, L-1724, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer en tant que réviseur d'entreprise agréé: PriceWaterhouseCoopers, société coopérative, dont le siège social est établi au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Le mandat du réviseur d'entreprise agréé expirera lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société délibérant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Reconnaissance

L'Assemblée reconnaît qu'à la suite de la migration de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, l'affectation des capitaux propres sera comme suit un montant de treize millions de dollars américains (USD 13.000.000) divisé en treize millions (13.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune au capital social (ii) un montant de quatre-douze millions trente-huit mille quatre cent huit dollars américains (USD 92.038.408) à la prime d'émission et (iii) un montant de un million trois cent mille dollars américains (USD 1.300.000) à la réserve légale, et que Arotec Investments BV détient l'intégralité du capital social émis de la Société.

Plus de points à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 8.000,- (huit mille euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lecture du présent acte ayant été faite aux membres du bureau de l'Assemblée, ils ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. PABLO BOO, A. BRAQUET, S. MCCARTHY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2013. Relation: LAC/2013/27903. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013085174/753.

(130104534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

TE Connectivity Holding International I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.801.

—

Les comptes annuels au 28 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013085172/10.

(130104300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Val Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 64.890.

—

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 1 er juillet 2013.

Référence de publication: 2013087070/10.

(130107667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2013.

Wilmersdorfer Arcaden Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.160.

—

En date du 13 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Rita-Rose Gagné, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 13 juin 2013.

- Nomination de Monsieur Tony Roy, né le 12 avril 1969 à Rivière du Loup, au Canada, ayant pour adresse professionnelle le 1001, rue Square-Victoria, Montréal, H2Z 2B5, Québec, Canada, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 13 juin 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jean-Philippe Gachet, né le 02 août 1956 à Strasbourg, en France, ayant pour adresse professionnelle le 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 1 er juillet 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour la Société

J.J. Josset

Gérant

Référence de publication: 2013087084/22.

(130107447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2013.

Vitran S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.356.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 3 juin 2013 que:

1. La démission de Madame Timea Orosz en tant gérant de catégorie A de la Société, a été acceptée avec effet au 3 juin 2013;

2. Monsieur Marc Chong Kan, né le 24 août 1964 à Paris, France, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet 3 juin 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013087069/18.

(130106751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2013.

Vauban Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 158.515.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013087065/10.

(130106323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2013.

GEWATEC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8476 Eischen, 2B, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 155.890.

—

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2013:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Marc CZAPLA, avec adresse au 4, Edith-Ennen-Strasse, D- 66663 Merzig (Allemagne), aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Johannes VERHAREN, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'activité, L- 8303 CAPELLEN, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Michael NAUHEIMER, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 CAPELLEN, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Bernard LEROY, avec adresse professionnelle au 2b, rue de Steinfort, L- 8476 Eischen, aux fonctions d'Administrateur et administrateur-délégué.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée renomme aux fonctions de réviseur d'entreprises la société AUDITEURS associés avec siège social au 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 27 juin 2013.
FIDUCIAIRE DE Luxembourg
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013087635/26.

(130108122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

GPE VI FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 146.513.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of June.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg),

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "GPE VI FIS S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.513, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated on 25 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association dated 2 July 2009 (number 1272, page 61013). The bylaws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association dated 12 march 2010, number 543.

The meeting is presided by Maître Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Valerie-Anne BASTIAN, private employee, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To reclassify two thousand one hundred and eighty (2,180) Ordinary Shares in the Company subdivided into (i) two hundred and forty-three (243) Class A Shares, (ii) two hundred and forty-three (243) Class B Shares, (iii) two hundred and forty-two (242) Class C Shares, (iv) two hundred and forty-two (242) Class D Shares, (v) two hundred and forty-two (242) Class E Shares, (vi) two hundred and forty-two (242) Class F Shares, (vii) two hundred and forty-two (242) Class G Shares, (viii) two hundred and forty-two (242) Class H Shares and (ix) two hundred and forty-two (242) Class I Shares into two thousand one hundred and eighty (2,180) Class A1 Shares.

2. To acknowledge and approve the redemption by the Company of two thousand one hundred and eighty (2,180) Class A1 Share, each having a nominal value of ten cents of euros (EUR 0.10) held by GPE VI FIS Shareholder, LLC, a limited liability corporation organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29 th Floor, Boston, MA 02109, United States (referred to as the "Repurchased Shares") and decides upon the distribution by the Company as redemption price, of two thousand one hundred and eighty (2,180) ordinary shares in GPE VI FIS II S.C.A., a société en commandite par actions existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.057 ("Luxco 2"), subdivided into (i) two hundred and forty-three (243) Class A Shares, (ii) two hundred and forty-three (243) Class B Shares, (iii) two hundred and forty-two (242) Class C Shares, (iv) two hundred and forty-two (242) Class D Shares, (v) two hundred and forty-two (242) Class E Shares, (vi) two hundred and forty-two (242) Class F Shares, (vii) two hundred and forty-two (242) Class G Shares, (viii) two hundred and forty-two (242) Class H Shares and (ix) two hundred and forty-two (242) Class I Shares (all together the "LuxCo 2 Shares").

3. To reduce the Company's share capital by an amount of two hundred and eighteen euros (EUR 218.00) so as to bring it from its present amount of thirty-nine thousand three hundred and eighty-five euros and thirty cents (EUR 39,385.30) down to thirty-nine thousand one hundred and sixty-seven euros and thirty cents (EUR 39,167.30), by cancellation of the Repurchased Shares.

4. To amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation accordingly.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting of shareholders resolved to reclassify two thousand one hundred and eighty (2,180) Ordinary Shares in the Company subdivided into (i) two hundred and forty-three (243) Class A Shares, (ii) two hundred and forty-three

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(243) Class B Shares, (iii) two hundred and forty-two (242) Class C Shares, (iv) two hundred and forty-two (242) Class D Shares, (v) two hundred and forty-two (242) Class E Shares, (vi) two hundred and forty-two (242) Class F Shares, (vii) two hundred and forty-two (242) Class G Shares, (viii) two hundred and forty-two (242) Class H Shares and (ix) two hundred and forty-two (242) Class I Shares into two thousand one hundred and eighty (2,180) Class A1 Shares.

Second resolution

The meeting of shareholders resolved to acknowledge and approve the redemption by the Company of two thousand one hundred and eighty (2,180) Class A1 Shares, each having a nominal value of ten cents of euros (EUR 0.10) held by GPE VI FIS Shareholder, LLC, a limited liability corporation organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States (referred to as the "Repurchased Shares") and decides upon the distribution by the Company as redemption price, of two thousand one hundred and eighty (2,180) ordinary shares in GPE VI FIS II S.C.A., a société en commandite par actions existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.057 ("Luxco 2"), subdivided into (i) two hundred and forty-three (243) Class A Shares, (ii) two hundred and forty-three (243) Class B Shares, (iii) two hundred and forty-two (242) Class C Shares, (iv) two hundred and forty-two (242) Class D Shares, (v) two hundred and forty-two (242) Class E Shares, (vi) two hundred and forty-two (242) Class F Shares, (vii) two hundred and forty-two (242) Class G Shares, (viii) two hundred and forty-two (242) Class H Shares and (ix) two hundred and forty-two (242) Class I Shares (all together the "LuxCo 2 Shares").

Third resolution

The meeting of shareholders resolved to reduce the Company's share capital by an amount of two hundred and eighteen euros (EUR 218.00) so as to bring it from its present amount of thirty-nine thousand three hundred and eighty-five euros and thirty cents (EUR 39,385.30) down to thirty-nine thousand one hundred and sixty-seven euros and thirty cents (EUR 39,167.30), by cancellation of the Repurchased Shares.

Fourth resolution

The meeting of shareholders resolved to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation accordingly which shall be read as follow:

" **6.1.** The Company has a share capital of thirty-nine thousand one hundred and sixty-seven euros and thirty cents (EUR 39,167.30) divided into:

6.1.1. one (1) management share (the "Management Share");

6.1.2. three hundred and ninety-one thousand six hundred and seventy-two (391,672) ordinary shares (the "Ordinary Shares") divided into Ordinary Shares of the following classes: (i) nine thousand seventy- four (9,074) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) nine thousand seventy-four (9,074) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) nine thousand seventy-five (9,075) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) nine thousand seventy-five (9,075) class D shares (the "Class D Shares"), (v) nine thousand seventy-five (9,075) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) nine thousand seventy-five (9,075) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) nine thousand seventy-five (9,075) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) nine thousand seventy-five (9,075) class H shares (the "Class H Shares"), (ix) nine thousand seventy-five (9,075) class I shares (the "Class I Shares"), and (x) three hundred and nine thousand nine hundred and ninety-nine (309,999) class Z shares (the "Class Z Shares"), each share with a nominal value of 0.10 euro (EUR 0.10) which shall be fully paid up as to a par value of 0.10 euro (EUR 0.10) by the holders of Ordinary Shares upon their initial subscription and which shall have such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le onze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «GPE VI FIS S.C.A.» (la «Société») constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.513, et ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 25 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 02 juillet 2009 (numéro 1272, page 61013). Les statuts ont

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 mars 2010, numéro 543.

L'Assemblée est sous la présidence de Maître Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Valerie-Anne BASTIAN, employée, demeurant à Howald, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Reclasser deux mille cent quatre-vingt (2.180) actions ordinaires existantes divisées en (i) deux cent quarante-trois (243) actions de catégorie A, (ii) deux cent quarante-trois (243) actions de catégorie B, (iii) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie C, (iv) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie D, (v) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie E, (vi) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie F, (vii) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie G, (viii) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie H et (ix) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie I, en deux mille cent quatre-vingt (2.180) actions de catégorie A1.

2. Prendre connaissance et approuver le rachat par la Société de deux mille cent quatre-vingt (2.180) actions de catégorie A1, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01), détenues par GPE VI FIS Shareholder, LLC, une société à responsabilité limitée existante et régie selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique (les "Actions Rachetées") et décider d'un paiement du prix de rachat par la distribution de deux mille cent quatre-vingt (2.180) actions ordinaires de GPE VI FIS II S.C.A. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.057, et ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («Luxco 2»), divisées en (i) deux cent quarante-trois (243) actions de catégorie A, (ii) deux cent quarante-trois (243) actions de catégorie B, (iii) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie C, (iv) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie D, (v) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie E, (vi) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie F, (vii) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie G, (viii) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie H et (ix) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie I (toutes ensemble les «Actions de Luxco 2»).

3. Réduire le capital social de la Société par un montant de deux cent dix-huit euros (EUR 218,00) afin de le porter de son montant actuel de trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-cinq euros et trente cents (EUR 39.385,30) à trente-neuf mille cent soixante-sept euros et trente cents (EUR 39.167,30) par l'annulation des Actions Rachetées.

4. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société en conséquence.

5. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de reclasser deux mille cent quatre-vingt (2.180) actions ordinaires existantes divisées en (i) deux cent quarante-trois (243) actions de catégorie A, (ii) deux cent quarante-trois (243) actions de catégorie B, (iii) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie C, (iv) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie D, (v) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie E, (vi) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie F, (vii) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie G, (viii) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie H et (ix) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie I, en deux mille cent quatre-vingt (2.180) actions de catégorie A1.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires prend connaissance et approuve le rachat par la Société de deux mille cent quatre-vingt (2.180) actions de catégorie A1, chacune ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01), détenues par GPE VI FIS Shareholder, LLC, une société à responsabilité limitée existante et régie selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29 th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

d'Amérique (les "Actions Rachetées") et décide d'un paiement du prix de rachat par la distribution de deux mille cent quatre-vingt (2.180) actions ordinaires de GPE VI FIS II S.C.A. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.057, et ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («Luxco 2»), divisées en (i) deux cent quarante-trois (243) actions de catégorie A, (ii) deux cent quarante-trois (243) actions de catégorie B, (iii) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie C, (iv) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie D, (v) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie E, (vi) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie F, (vii) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie G, (viii) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie H et (ix) deux cent quarante-deux (242) actions de catégorie I (toutes ensemble les «Actions de Luxco 2»).

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société par un montant de deux cent dix-huit euros (EUR 218,00), afin de le porter de son montant actuel de trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-cinq euros et trente cents (EUR 39.385,30) à trente-neuf mille cent soixante-sept euros et trente cents (EUR 39.167,30) par l'annulation des Actions Rachetées.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société en conséquence, qui sera désormais lu comme suit:

« **6.1.** La Société a un capital social de trente-neuf mille cent soixante-sept euros et trente cents (EUR 39.167,30) divisé en:

6.1.1 une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité»);

et

6.1.2 trois cent quatre-vingt-onze mille six cent soixante-douze (391.672) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») divisées en Actions Ordinaires de catégories suivantes: (i) neuf mille soixante-quatorze (9.074) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), (ii) neuf mille soixante-quatorze (9.074) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), (iii) neuf mille soixante-quinze (9.075) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), (iv) neuf mille soixante-quinze (9.075) actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»), (v) neuf mille soixante- quinze (9.075) actions de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»), (vi) neuf mille soixante-quinze (9.075) actions de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»), (vii) neuf mille soixante-quinze (9.075) actions de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»), (viii) neuf mille soixante-quinze (9.075) actions de catégorie H (les «Actions de Catégorie H»), (ix) neuf mille soixante-quinze (9.075) actions de catégorie I (les «Actions de Catégorie I») et (x) trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (309.999) actions de catégorie Z (les «Actions de Catégorie Z»), chaque action ayant une valeur nominale de 0,10 centimes d'euros (EUR 0,10.-), qui sont entièrement libérées à leur valeur nominale de 0,10 centimes d'euros (EUR 0,10.-) par les détenteurs d'Actions Ordinaires lors de leur souscription initiale et qui ont les droits et obligations, tels que précisés dans les présents Statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, statut civil et résidences, ces personnes signèrent ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juin 2013. Relation: EAC/2013/7780. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013087644/216.

(130107839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Gras Savoye Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 24.558.

—

Extrait Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 avril 2013 à 15 heures au siège social de la société

L'an 2013, le vendredi 26 avril à 15 heures, les actionnaires de la Société Gras Savoye Luxembourg, Société Anonyme, ayant son siège social à L-8030 Strassen, rue du Kiem 145, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

section B sous le numéro 24.558, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale ordinaire, à la suite de la convocation qui leur a été envoyée par le Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Cinquième résolution:

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé INTERAUDIT pour un an, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2014 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Huitième résolution:

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Luxembourg, le 1 er juillet 2013.
Pour extrait conforme
Christian THEODOSE
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013087647/24.
(130108859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Gras Savoye Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 24.558.

—

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le vendredi 29 mars 2013 à 11 heures à Puteaux

L'an 2013, le vendredi 29 mars à 11 heures, les Administrateurs de la société Gras Savoye Luxembourg, société anonyme, ayant son siège social au grand Duché du Luxembourg à L-8030 Strassen rue du Kiem 145, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 24558 (la «Société»), se sont réunis à Puteaux, 33,34, Quai de Dion Bouton, sur convocation de leur Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

2. Nomination d'un Directeur Général Délégué

Le Conseil décide de nommer à compter de ce jour:

- Madame Catherine LESOURD, née le 7 août 1974 à Paris (8 ème) de nationalité française domiciliée 8 Cité Pescher à Strassen (L-8035) au Grand Duché du Luxembourg,

en qualité de Directeur Général Délégué à la gestion journalière de la société avec la capacité de représenter la Société à l'égard des tiers et ce, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à tenir en 2016.

Madame Catherine LESOURD est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de son objet social sur sa seule signature.

Toutefois, le Directeur Général Délégué devra recueillir l'accord préalable du Conseil d'Administration pour les décisions énoncées au point C de l'article 10 des statuts de la Société.

12. Pouvoirs pour formalités;

Tous pouvoirs sont donnés à son Directeur Général Délégué ou au porteur de copie ou d'extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Luxembourg le 13 juin 2013.
Pour extrait conforme
Christian THEODOSE
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013087646/30.
(130108859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Gras Savoye Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 24.558.

—

Extrait Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 avril 2013 à 15 heures au siège social de la société

L'an 2013, le vendredi 26 avril à 15 heures, les actionnaires de la Société Gras Savoye Luxembourg, Société Anonyme, ayant son siège social à L-8030 Strassen, rue du Kiem 145, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

section B sous le numéro 24.558, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale ordinaire, à la suite de la convocation qui leur a été envoyée par le Conseil d'Administration.

.../...

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

.../...

Sixième résolution:

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 8 mai 2012, de:

- Monsieur François Varagne, né le 14 juin 1955 à Boulogne Billancourt, domicilié sis 4 square Alfred Dehodencq - 75116 Paris,

aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Patrick Werner démissionnaire.

En conséquence, Monsieur François Varagne, exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à tenir en 2016.

.../...

Huitième résolution:

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

.../...

Luxembourg, le 1 er juillet 2013.

Pour extrait conforme
Gras Savoye Luxembourg
Société anonyme de Courtage en Assurances R.C.S. B 24558
145, rue du Kiem
L-8030 STRASSEN
Christian THEODOSE
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013087648/38.

(130108859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Gondwana (Investments) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.776.

—

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 03 mai 2013 que Monsieur Jean-Raymond Boulle II né à Dallas le 15 avril 1992, demeurant le Sun Tower, 7 avenue Princesse Alice, MC-98000 Monaco a été nommé en qualité de nouvel administrateur de la société, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Edmond Van De Kelft,
Administrateur

Référence de publication: 2013087643/16.

(130108952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Gras Savoye Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 24.558.

—

Extrait Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 avril 2013 à 15 heures au siège social de la société

L'an 2013, le vendredi 26 avril à 15 heures, les actionnaires de la Société Gras Savoye Luxembourg, Société Anonyme, ayant son siège social à L-8030 Strassen, rue du Kiem 145, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

section B sous le numéro 24.558, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale ordinaire, à la suite de la convocation qui leur a été envoyée par le Conseil d'Administration.

.../...

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

.../...

Septième résolution:

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 29 mars 2013 de:

- la société Gras Savoye, société par actions simplifiée au capital de 1.432.600 € dont le siège social est sis 33 quai de Dion-Bouton, 92800 Puteaux (France) et immatriculée sous le numéro d'identification unique 311 248 637 RCS Nanterre,

aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Dirk Diels démissionnaire.

En conséquence, la société Gras Savoye SAS, exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à tenir en 2016.

L'Assemblée Générale prend acte que la société Gras Savoye SAS a fait savoir qu'elle serait représentée par Monsieur Emmanuel STURLA, domicilié 33, Quai de Dion-Bouton à Puteaux (92800), au Conseil d'administration de la société.

Huitième résolution:

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

.../...

Luxembourg, le 1 er juillet 2013.
Pour extrait conforme
Gras Savoye Luxembourg
Société anonyme de Courtage en Assurances R.C.S. B 24558
145, rue du Kiem
L-8030 STRASSEN
Christian THEODOSE
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013087649/39.

(130108859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Global Bull Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.886.

—

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 avril 2013

Il est porté à la connaissance des tiers du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Dominique Fontaine

78, rue du Castel

B-6700 Arlon

Pour extrait conforme
D. FONTAINE
Administrateur

Référence de publication: 2013087640/15.

(130107707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Heyn 2 S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 63.400,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 114.472.

—

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 1 er juillet 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de constater et d'accepter la démission, avec effet au 13 juin 2013 de Reinhard Gorenflos de son mandat de gérant de la Société;

- de nommer Stefan Ruppert, né le 4 avril 1983 à Warstein en Allemagne et avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 13 juin 2013.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Dr. Wolfgang Zettel
Gérant

Référence de publication: 2013087669/18.

(130108577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Heyn 1 S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.225,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 114.473.

—

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 1 er juillet 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de constater et d'accepter la démission, avec effet au 13 juin 2013 de Reinhard Gorenflos de son mandat de gérant de la Société;

- de nommer Stefan Ruppert, né le 4 avril 1983 à Warstein en Allemagne et avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 13 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Dr. Wolfgang Zettel
Gérant

Référence de publication: 2013087668/18.

(130108578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

German Real Estate Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 122.589.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 28 juin 2013

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Erik Vanderkerken, ayant son adresse professionel au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société.

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Administratrice de la société Madame Milène Belem, ayant son adresse professionnel au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 28 juin 2013 pour une durée de 6 ans.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013087631/18.

(130107649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Meaco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 30.300.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 20 juin 2013 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions:

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Michel SWENDEN, de la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et de nommer Koen LOZIE, 61, Grand Rue, L-8510 Redange sur Attert.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Extrait Certifié Conforme
JALYNE S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013085801/20.

(130105930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

MB Properties Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 59.490.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 27 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de:

- La société anonyme MB PROPERTIES HOLDING SA (RCS B59.490), dont le siège social à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, a été dénoncé en date du 15 mars 2005.

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme
Maître Ana ALEXANDRE
Le liquidateur

Référence de publication: 2013085800/16.

(130105901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.800,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.151.

—

Extrait des résolutions de l'associé unique du 27 juin 2013

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Société Coopérative dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fait et signé à Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à r.l.

Bernardine Vos

Gérante

Référence de publication: 2013085809/18.

(130105283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Milford Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.356.

—

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 11 juin 2013, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Alan Dundon, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Géraldine Schmit, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Christophe Davezac, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013085814/16.

(130105973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Steel CST S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3345 Leudelange, 5, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 178.200.

—

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur André KREMER, managing director, demeurant à L-3345 Leudelange, 5, rue Belle-Vue.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1 er . Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la gestion de projet (Project Management), le conseil technique, la consultance ainsi que l'achat et la vente dans le domaine de l'industrie métallurgique.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de STEEL CST S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Leudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur André KREMER, managing director, demeurant à L-3345 Leudelange, 5, rue Belle-Vue.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur André KREMER, managing director, né à Luxembourg, le 27 octobre 1950, demeurant à L-3345 Leudelange, 5, rue Belle-Vue.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-3345 Leudelange, 5, rue Belle-Vue

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. KREMER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 juin 2013. Relation: ECH/2013/1143. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013085139/102.

(130104562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Orod'elle s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.603.

—

L'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Christian LECOMTE, commerçant, né à Verviers (Belgique) le 24 août 1956, demeurant à L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss,

détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "OROD'ELLE s.à r.l." (numéro d'identité 2010 24 39 199), avec siège social à L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 156.603, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 octobre 2010, publié au Mémorial C, numéro 2722 du 11 décembre 2010,

requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'insérer à l'article 2 des statuts de la société, relatif à l'objet social, un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

«La société a également pour objet toutes prestations de services et activités commerciales en relation avec la conception de supports publicitaires ou de supports de communication de toute nature et en général de tout support ayant pour but de faciliter la présentation, la commercialisation et la distribution de tous types d'articles ou de produits.»

Deuxième résolution

L'associé unique constate que l'adresse de l'associé unique, respectivement gérant unique Monsieur Christian LECOMTE est désormais fixée à L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaires réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LECOMTE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 juin 2013. Relation: CAP/2013/2192. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 26 juin 2013. Alex WEBER.

Référence de publication: 2013086162/44.

(130105904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Bamolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 13.972.

—

L'an deux mille treize, le dix juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée "BFI S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105199, ici dûment représentée Monsieur Sébastien JUNGEN, associé-gérant, demeurant à L-6700 Arlon, 126, rue du Maitrank, Belgique en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

2.- Monsieur Lionel SAC, homme d'affaires, né à Bastogne (B), le 5 juin 1981, demeurant à L-9461 Nachtmanderscheid, Op d'Hei n°8.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à société à responsabilité limitée BAMOLUX S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 13972, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 9 juin 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 195 du 18 septembre 1976,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2034 du 16 octobre 2009.

- Que le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (32.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

- Que la comparante sub.1., est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution - Cession de parts

La société à responsabilité limitée "BFI S.à r.l." prédésignée et représentée comme dit ci-avant, cède par les présentes ses 62 (soixante-deux) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Lionel SAC, homme d'affaires, né à Bastogne (B), le 5 juin 1981, demeurant à L-9461 Nachtmanderscheid, Op d'hei n°8, qui accepte au prix de quarante mille euros (40.000,- EUR), laquelle somme la cédante reconnaît avoir reçue présentement du cessionnaire, ce dont elle consent bonne et valable quittance, titre et décharge.

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article 6 des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** L'associé "BFI S.à r.l.", se réserve un droit de préemption sur toutes les parts à céder.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

En cas de cession de parts sociales, l'associé qui souhaite céder ses parts doit en informer la gérance de la Société. La gérance s'oblige alors de convoquer une assemblée générale extraordinaire, dans les deux (2) semaines qui suivent la réception de la demande de cession de parts, ayant pour unique but de déterminer si l'associé "BFI S.à r.l.", ou un des autres associés souhaite exercer son droit de préemption.

En cas de non exercice du droit de préemption, les parts peuvent être cédés, sans restriction.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que

(i) l'adresse du gérant Monsieur Joël DA COSTA PAIS, est actuellement L-4419 Belvaux 3, rue du Bois,

(ii) l'adresse du gérant Monsieur Sébastien JUNGEN est actuellement L-6700 Arlon, 126, rue du Maitrank, Belgique

(iii) l'associé BFI S.A., a changé sa forme juridique en société à responsabilité limitée et a adopté en conséquence la dénomination "BFI S.à r.l."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sébastien JUNGEN, Lionel SAC, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 juin 2013. Relation GRE/2013/2380. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013085362/66.

(130105783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

City-Pôle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 86.187.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013082447/9.

(130102191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

Van Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.442.

—

Extrait des décisions prises par les associés en date du 20 juin 2013

1. Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.

2. Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommée gérante de catégorie B pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VAN HOLDING S.à r.l.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A

Référence de publication: 2013081489/16.

(130100017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck